

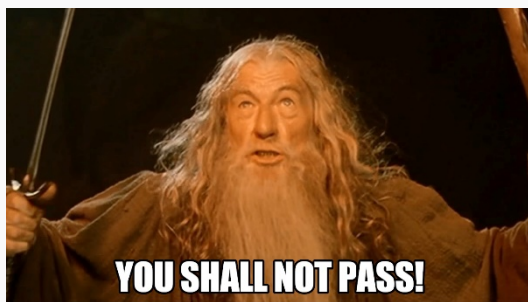
Communication des élus **Traid-Union** de janvier 2022**Economie**

Les résultats de l'année 2021 feront dans quelques semaines l'objet d'un communiqué de presse officiel. Les fonds de tiroir seront raclés, les réserves remises au pot commun, les vis resserrées et les comptes consolidés. Il existe encore trop d'inconnues liées à la clôture de décembre à l'heure où nous écrivons ces lignes pour avancer un pronostic détaillé, mais l'année 2021 devrait être **très correcte** avec un CA (Chiffre d'Affaires) en augmentation de 6% à 7% par rapport à 2020 et un résultat très attendu puisque de lui dépendra le montant de la prime d'intéressement que chacun d'entre nous aura bien méritée.



que chacun d'entre nous aura bien méritée.

Continuez à suivre l'actualité économique, avec Traid-Union !

**Pass or not pass, that is the question!**

Il n'aura échappé à personne que le passe sanitaire, que d'aucun ont appelé de façon prémonitrice « passe vaccinal » s'est rapidement imposé dans la vie des français. Certains déplacements professionnels (trains et avions notamment) sont impactés avec, pour celles et ceux n'étant pas en possession du précieux document, l'impossibilité de se déplacer et de potentiels impacts sur leur mission, voire leur carrière. A **Traid-Union**, nous estimons qu'il est de notre devoir d'identifier et traiter les éventuelles discriminations, qu'elles qu'en soient les origines et dans le respect des droits des salariés.

N'hésitez pas à consulter l'article L1132-1 relatif à la non-discrimination. Au moment où nous rédigeons ces lignes, il n'est pas encore demandé de justifier d'un schéma vaccinal complet pour pouvoir aller travailler, mais cette hypothèse n'est pas à exclure.

Remontez-nous toute difficulté que vous pourriez rencontrer ou avez déjà rencontrée dans le cadre de votre activité professionnelle.

Rappel sur le télétravail exceptionnel

L'année 2021 aura été particulière à bien des égards et aura contribué à l'avènement du télétravail dans notre entreprise. A ce sujet, les consignes de la DRH (mail du 3 décembre dernier) sont claires : **les déplacements sur site doivent se faire sur la base du volontariat**. Si vous subissez des pressions de la part d'un manager, sans doute bien intentionné mais peut-être aussi trop zélé, contactez votre élu **Traid-Union** le plus proche ou envoyez un mail à contact@traid-union.org afin de faire respecter les consignes.

Vos élu(e)s Traid-Union vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022, puisse-t-elle vous apporter réussite et sérénité!

